Rapport d'essais

N° E9243495/2601 - 1/ 1 M00

Référence client	B41134



Mesures de bruits aériens en environnement

Entreprise	SOCIETE LEPLATRE ET COMPAGNIE

Étude d'impact sonore

Adresse de facturation	Le Bourg, 21 rue du Moulin 45130 - EPIEDS-EN-BEAUCE
Lieu de réalisation des essais/ mesures/contrôles	SOCIETE LEPLATRE ET COMPAGNIE Lieu-dit "Nouan" 41310 – SAINT-AMAND-LONGPRE
Périodicité	Ponctuelle
Représentant de l'entreprise	M. GAUTROT Thomas
Dates de vérification	18/06/2026 au 18/06/2026
Pièces jointes	---
Intervenant(s) DEKRA Industrial	SENTENAC Aymeric
Destinataires du rapport	M. GAUTROT Thomas
Rédacteur du rapport	SENTENAC Aymeric
Date du rapport	Ce rapport a été validé et transmis par mail le 16/07/2026
Nom, fonction, visa du signataire	SENTENAC Aymeric Technicien spécialiste acoustique Ce rapport a été validé électroniquement selon les procédures internes DEKRA en vigueur et est valable sans signature.

Reproduction partielle interdite sans accord écrit de DEKRA Industrial.

DEKRA Industrial S.A.S.
Siège Social : Parc d'Activité de Limoges Sud Orange - 19 rue Stuart Mill - CS 70308
87008 LIMOGES CEDEX
www.dekra-industrial.fr – N°TVA FR 44 433 250 834
S.A.S. au capital de 25 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120B

ACTIVITÉ MESURES Centre
8 bis rue Daniel Mayer
37100 TOURS
Tél. : 02.47.05.23.23 Fax. 02.47.05.40.19

SOMMAIRE

1. OBJET DES MESURES 3

2. SYNTHESE 3

3. ÉTUDE DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT 4

3.1. ENVIRONNEMENT SONORE 4
3.2. ANALYSE DU SITE 5

4. MODALITES D'INTERVENTION 6

4.1. DATES ET HEURES DE MESURE 6
4.2. METHODOLOGIE DE MESURE 6
4.3. MATERIEL DE MESURE 7
4.4. CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION 7
4.5. EMPLACEMENTS DES POINTS DE MESURES 7
4.6. CONDITIONS METEOROLOGIQUES 9

5. SYNTHESE DES RESULTATS ET CONCLUSIONS 11

5.1. EXPLICATIONS SUR LES RESULTATS ET CALCULS 11
5.2. TABLEAUX DE RESULTATS ET SYNTHESE REGLEMENTAIRE 12

6. CONCLUSIONS 13

7. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS 13

8. ANNEXES 14

1. Objet des mesures

L'objet de la présente étude est d'évaluer l'impact sonore engendré par l'activité de la société SOCIETE LEPLATRE ET COMPAGNIE à SAINT-AMAND-LONGPRE, conformément à la réglementation relative à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées.

Cette étude est réalisée dans le cadre de l'arrêté du 23 janvier 1997.

2. Synthèse

Contexte de la mission	Ce rapport constitue l'étude d'impact sonore du site SOCIETE LEPLATRE ET COMPAGNIE. Cette étude a été réalisée en retenant les textes de référence suivants : - Norme NFS 31-010 méthode d'expertise sans ne déroger à aucune de ses dispositions. - NFS 31-010/A1 précisant la prise en compte des conditions météorologiques - Arrêté ministériel du 23 janvier 1997.
Sources de bruit sur le site	Les sources de bruit prépondérantes sont : - Ventilation - Circulation de PL et chargeuse - Bips de manœuvre
Investigations de terrain	Un total de 3 point(s) de mesures a été retenu. - 2 points en limite de propriété - 1 point en ZER (ambiant et résiduel)
Conclusions	Ce rapport fait état de la présence de non-conformité(s) : - Dépassement d'émergence au point 2 de jour et de nuit - Dépassement en limite de propriété au point 1 de nuit
Commentaires	Voir § 7

3. Étude du site et de son environnement

3.1. Environnement sonore

Le site SOCIETE LEPLATRE ET COMPAGNIE est implanté au lieu-dit « Nouan », à SAINT-AMAND-LONGPRE (41310).

Son environnement proche est constitué :

- De la RD 108, ainsi que de parcelles agricoles, au nord du site,
- D'un riverain, au sud-ouest du site,
- De parcelles agricoles, tout autour du site.

Les habitations les plus proches se trouvent :

- Attenantes au sud-ouest du site, lieu-dit « Nouan ».

Sources de bruit de l'environnement :

- Circulation sur les voies adjacentes
- Avifaune

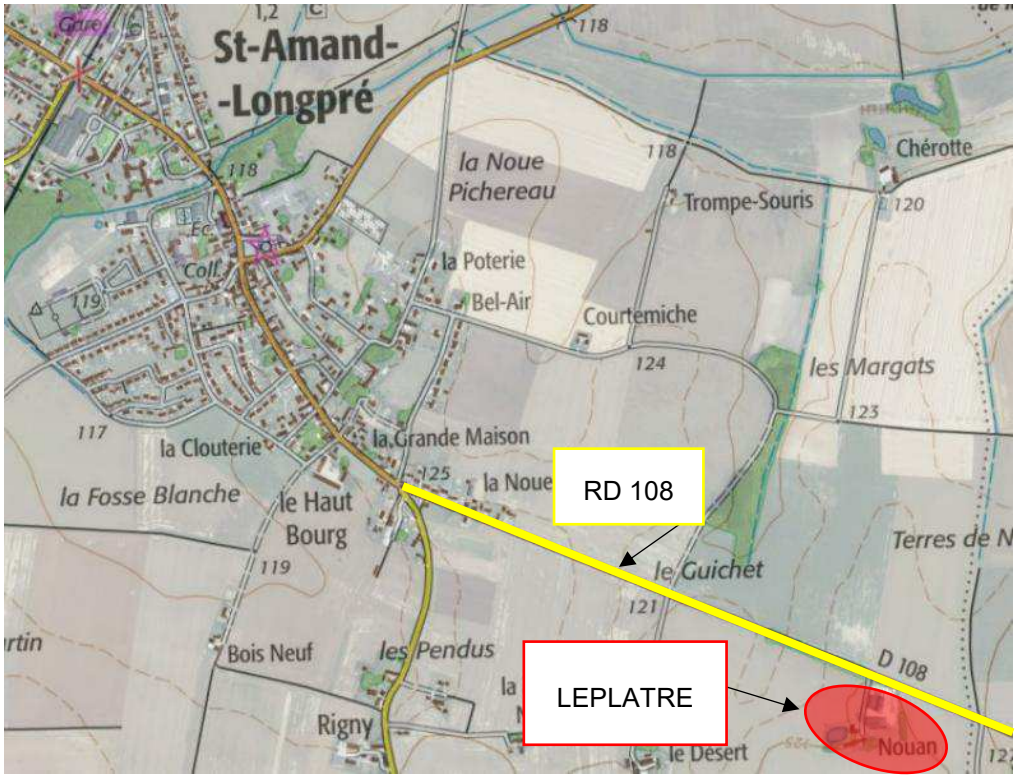

Environnement sonore du site

3.2. Analyse du site

Le site est un silo. Les horaires de fonctionnement du site sont les suivants :

- Hors période de moissons : 08 h 00 – 17 h 30
- Période de moissons : 08 h 00 – 21 h 30, exceptionnellement prolongée en cours de nuit lorsqu'il faut refroidir le grain (ventilation en marche une partie de la nuit).

Les mesures sont faites selon la logique suivante : fonctionnement normal le jour, et simulation de ventilation du grain la nuit.

Sources de bruit du site :

- Ventilation
- Circulation de PL et chargeuse
- Bips de manœuvre

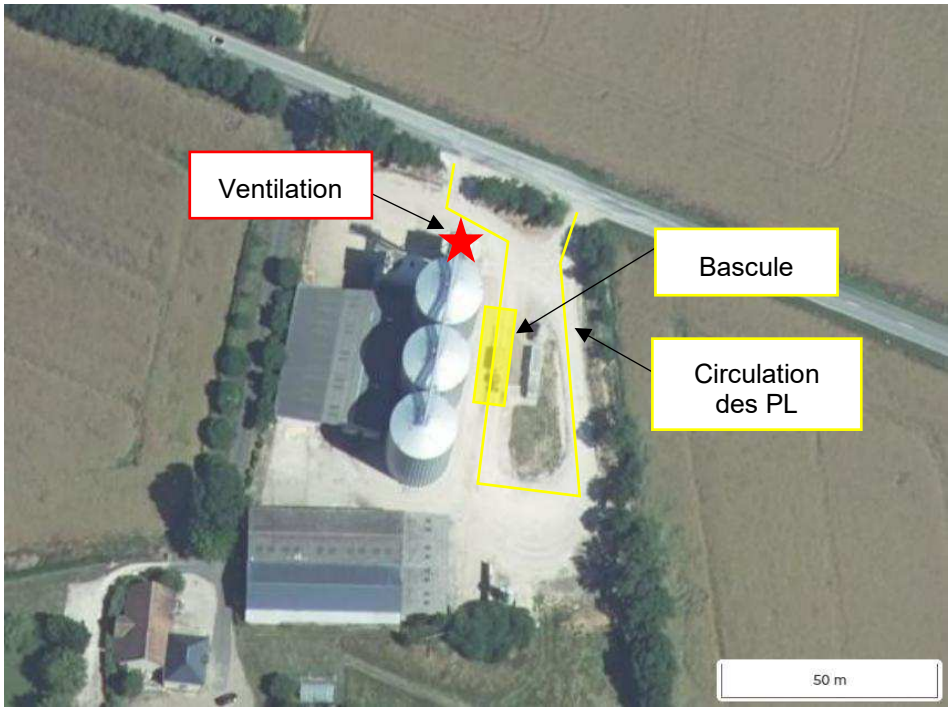

Analyse sonore du site

4. Modalités d'intervention

4.1. Dates et heures de mesure

Les niveaux sonores ont été relevés le 18 juin 2026 entre 14 h 40 et 23 h 05 (intervalles d'observation).

Les périodes retenues pour les calculs des indicateurs sonores (intervalles de mesurage) sont présentées, pour chaque point, sur les fiches de mesure en annexe 3.

4.2. Méthodologie de mesure

Les mesures ont été effectuées conformément à :

- l'annexe technique de **l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997** relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- la **norme NF S 31-010** de décembre 1996 relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement méthode expertise, sans déroger à aucune de ses dispositions.

Les niveaux ambiants ont été mesurés lors de périodes représentatives de l'activité normale de l'entreprise. Cette représentativité a été confirmée par M. GAUTROT.

Les niveaux de bruit résiduel ont pu être mesurés société à l'arrêt.

La détermination des émergences se fera par différence des mesures de niveau de bruit ambiant ($L_{Aeq,Tpart}$) et de niveau de bruit résiduel ($L_{Aeq,Tres}$) (cf. Définitions en annexe).

Une analyse spectrale par bandes de fréquences, en chaque point de mesure, permet de déterminer la présence éventuelle d'une tonalité marquée.

4.3. Matériel de mesure

Le matériel utilisé est composé de sonomètres intégrateurs homologués de classe 1, à jour de leurs vérifications périodiques dont la liste du matériel est détaillée en annexe 1.

Ces sonomètres sont calibrés avant et après chaque série de mesures.
Les écarts de calibrage étaient inférieurs à 0,5 dB.

Les paramètres d'acquisition étaient les suivants :

- Durée d'intégration de 1 seconde
- Mesure des niveaux L_{Aeq}
- Mesures en L_{Zeq} pour la répartition fréquentielle en bandes de tiers d'octave pour les points en ZER
- Sonomètre fixé sur un trépied à 1,5 m du sol
- Microphone orienté vers les sources sonores étudiées

4.4. Conditions de fonctionnement de l'installation

Lors des intervalles de mesurages, les conditions de fonctionnement des installations étaient habituelles.

4.5. Emplacements des points de mesures

Les emplacements des points de mesure ont été déterminés en accord avec le client en fonction de l'objectif des mesures :

POINTS	SITUATION
1	Point situé au nord du site, au niveau du portail de sortie.
2	Point situé au sud-ouest du site, le long de la voie d'accès chez le riverain.
3	Point situé au sud-est du site, au niveau de la zone de retournement

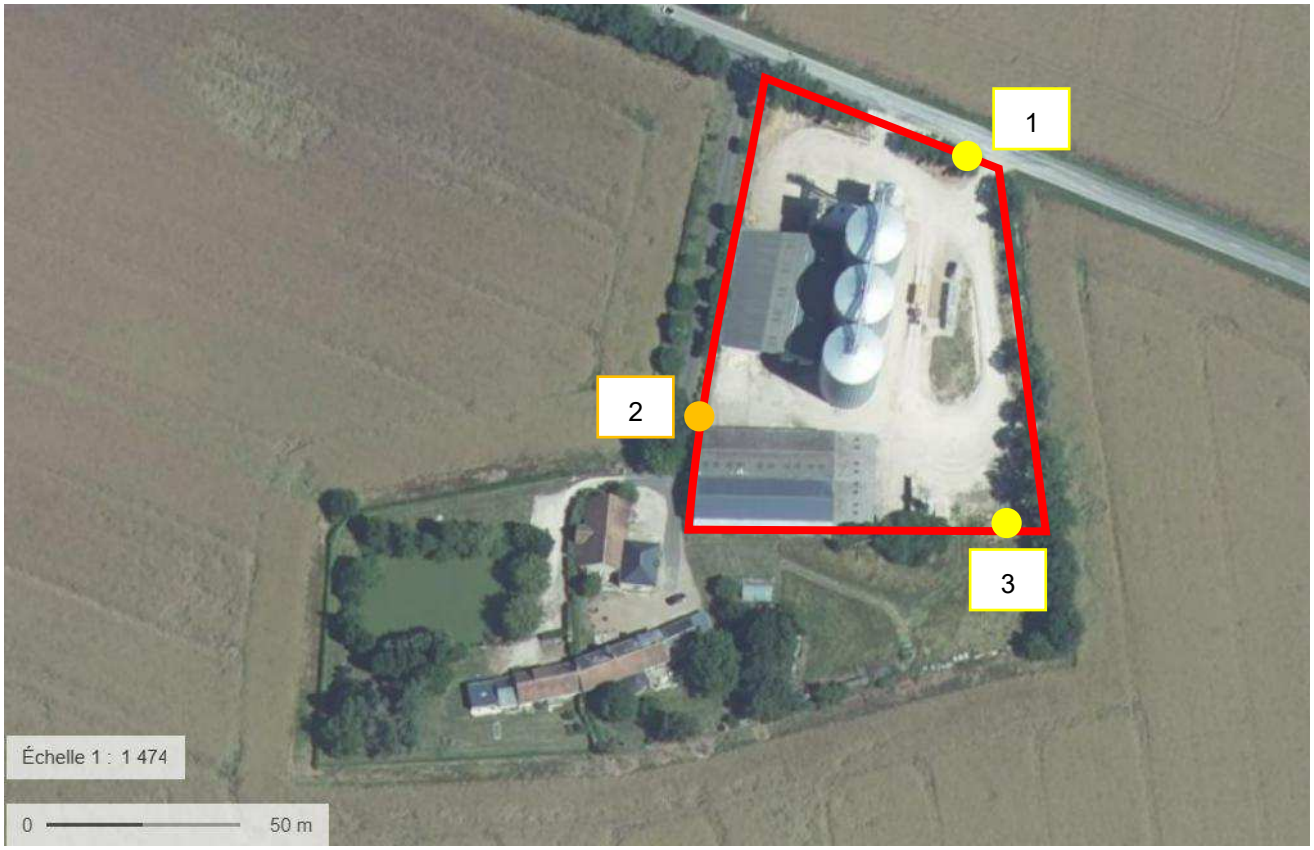

Emplacement des points de mesure

Légende :

Limites de propriété

1 Point en limite de propriété

2 Point en limite de propriété et ZER confondues

4.6. Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques peuvent avoir une influence sur les mesures lorsque la distance source-récepteur est supérieure à 40 m. Lorsque la distance est inférieure à 40 m, cette influence est négligeable.

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier, en référence à la norme NFS 31-010/A1 de 2008 (voir annexe 2), l'impact des conditions météorologiques relevées in situ sur les niveaux sonores mesurés.

Point	Date	Heure	Conditions météorologiques	Codification NF S 31-010	Influence
JOUR					
1	18/06/2026	15 h 03	- Nébulosité : moyenne, 4/8 - Température : 36 °C - Vent : moyen, portant - Surfaces : sèches	U4T2	Z (< 40 m)
2	18/06/2026	14 h 51	- Nébulosité : moyenne, 4/8 - Température : 36 °C - Vent : moyen, portant - Surfaces : sèches	U4T2	Z (< 40 m)
3	18/06/2026	14 h 43	- Nébulosité : moyenne, 4/8 - Température : 36 °C - Vent : moyen, contraire - Surfaces : sèches	U2T2	Z (< 40 m)

- - : État météorologique conduisant à une atténuation très forte du niveau sonore.
- : État météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore.
Z : Effets météorologiques nuls ou négligeables.
+ : État météorologique conduisant à un renforcement faible du niveau sonore.
+ + : État météorologique conduisant à un renforcement moyen du niveau sonore.

Point	Date	Heure	Conditions météorologiques	Codification NF S 31-010	Influence
NUIT					
1	18/06/2026	22 h 00	- Nébulosité : nulle - Température : 24 °C - Vent : nul - Surfaces : sèches	U3T5	Z (< 40 m)
2	18/06/2026	22 h 00	- Nébulosité : nulle - Température : 24 °C - Vent : nul - Surfaces : sèches	U3T5	Z (< 40 m)
3	18/06/2026	22 h 00	- Nébulosité : nulle - Température : 24 °C - Vent : nul - Surfaces : sèches	U3T5	Z (< 40 m)

- - : État météorologique conduisant à une atténuation très forte du niveau sonore.
- : État météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore.
Z : Effets météorologiques nuls ou négligeables.
+ : État météorologique conduisant à un renforcement faible du niveau sonore.
+ + : État météorologique conduisant à un renforcement moyen du niveau sonore.

5. Synthèse des résultats et conclusions

5.1. Explications sur les résultats et calculs

Les indicateurs acoustiques sont destinés à fournir une description synthétique d'une situation sonore complexe :

1- Contrôles des niveaux de bruits admissibles en limite de propriété :

L'indicateur utilisé est le niveau équivalent de bruit ambiant mesuré **LAeq,T** sur les différents intervalles de mesurage.

2- Contrôle de l'émergence :

Dans le cas général, l'indicateur d'émergence est la différence entre les niveaux de pression continus équivalents pondérés du niveau sonore ambiant (avec l'activité de la société contrôlée) (LAeq, T_{part}) et du niveau sonore résiduel (sans l'activité de la société contrôlée) (LAeq, T_{res}) :

$$\mathbf{E = LAeq,T_{part} - LAeq,T_{res}}$$

Dans certaines situations particulières, cet indicateur n'est pas suffisamment adapté, par exemple en cas de bruit intermittents, porteurs de beaucoup d'énergie mais qui ont une durée d'apparition suffisamment faible pour ne pas présenter à l'oreille d'effet de « masque » du bruit de l'installation.

Une telle situation se rencontre notamment lorsqu'il existe un trafic très discontinu. Ainsi, dans le cas où la différence LAeq – L50% est supérieure à 5 dB (A), on utilise comme indicateur d'émergence la différence entre les indices fractiles L50% calculés sur le niveau sonore ambiant (avec l'activité de la société contrôlée) (L50%, T_{part}) et sur le niveau sonore résiduel (sans l'activité de la société contrôlée) (L50%, T_{res}).

$$\mathbf{E = L50\%,T_{part} - L50\%,T_{res}}$$

5.2. Tableaux de résultats et synthèse réglementaire

		Période jour 7h-22h			Période nuit 22h-7h		
	Point n°	1	2	3	1	2	3
	Situation	LP	LP+ZER	LP	LP	LP+ZER	LP
Niveau Ambiant	LAeq retenu	**68,5**	**58,5**	**53,5**	**61,0**	**43,5**	**47,5**
	L50 retenu	58,0	52,0	50,0	57,0	42,5	42,0
	Valeur limite en limite de propriété	70	70	70	60	60	60
	Conformité	C	C	C	NC	C	C
Niveau Résiduel	Mesuré au point		2			2	
	LAeq retenu		**50,5**			**37,0**	
	L50 retenu		47,0			32,5	
	Indicateur retenu		LAeq			LAeq	
Émergence constatée			8			6,5	
Émergence réglementaire			5			4	
Conformité émergence			NC			NC	
Tonalité marquée			C			C	

Valeurs en dB (A), arrondies à 0,5 dB près

Le dépassement d'émergence au point 1 de nuit est dû au rejet de la ventilation proche du point de mesure.

Le dépassement d'émergence au point 2 de jour est dû à l'activité globale du site.
Le dépassement d'émergence au point 2 de nuit est dû au fonctionnement de la ventilation.

Absence de tonalité marquée.

6. Conclusions

L'impact sonore engendré par l'activité de la société SOCIETE LEPLATRE ET COMPAGNIE à SAINT-AMAND-LONGPRE (41310) amène aux conclusions suivantes :

- Dépassement de la valeur limite admissible en limite de propriété au point 1 de nuit.
- Dépassement de l'émergence maximale admissible au point 2, de jour comme de nuit.

7. Commentaires et recommandations

L'activité globale du site cause le dépassement de l'émergence de jour.

Le fonctionnement de la ventilation cause le dépassement en limite de propriété et le déplacement d'émergence en ZER de nuit.

8. Annexes

Les annexes font partie intégrante du rapport d'essai.

Annexe n°	Objet	Nombre de page(s)
1	Matériel utilisé	1
2	Définitions des termes	1
3	Résultats de mesures et évolutions temporelles	5

ANNEXE 1 – Matériel utilisé

Le matériel de prélèvement est vérifié métrologiquement et les certificats de conformité métrologique sont disponibles sur demande.

Désignation matériel	Identification DEKRA	Marque	Type	N° Série	Date de Validité	Point mesuré
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	77583	01dB	DUO	11132	16/07/2026	PT 2 JN
Calibreur acoustique associé	77582	01dB	CAL21	34254686		
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	97541	ACOEM	DUO	12634	16/04/2027	PT 1 JN
Calibreur acoustique associé	97542	01dB	CAL31	86771		
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	73693	01dB	DUO	10991	27/11/2026	PT 3 JN
Calibreur acoustique associé	73694	01dB	CAL21	35134330		

ANNEXE 2 – Définitions des termes

Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A, LAeq,T :

Valeur du niveau de pression acoustique pondéré A, d'un son continu stable qui, au cours d'une période spécifiée T, a la même pression acoustique quadratique moyenne qu'un son considéré dont le niveau varie en fonction du temps. Il est donné par la formule :

$$LAeq,T = 10\log\frac{1}{t2-t1}\int_{t1}^{t2}\frac{P^2A(t)}{P^20}dt$$

LAeq,T est le niveau de pression acoustique équivalent pondéré A, déterminé pour un intervalle de temps T qui commence à t_1 et se terminera à t_2.

P_0 pression acoustique de référence (20 µPa).

$P_A(t)$ est la pression acoustique instantanée pondérée A du signal acoustique.

Niveau acoustique fractile $L_{AN,t}$: (L1%, L10%, L50%, L90%, L99%)

Niveau sonore atteint ou dépassé pendant n% du temps de mesure.

Bruit ambiant *:*

Bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches ou éloignées y compris le bruit de l'activité objet du contrôle.

Bruit particulier *:*

Composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant notamment parce qu'il est l'objet d'une requête.

Bruit résiduel :

Bruit ambiant, en l'absence du (des) bruit(s) particulier(s), objet(s) de la requête considérée.

Émergence :

Modification temporelle du niveau du bruit ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. Cette modification porte sur le niveau global ou sur le niveau mesuré dans une bande quelconque de fréquence.

Tonalité marquée :

Tonalité détectée dans un spectre non pondéré de tiers d'octave, par une analyse de fréquence dans les bandes étroites correspondantes normalisées et telle que la différence de niveau avec les 4 bandes les plus proches, soit supérieure à 10 dB (de 50 Hz à 315 Hz) ou à 5 dB (de 400 Hz à 8 000 Hz).

ZER : Zone à émergence réglementée :

- L'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers existant à la date de l'arrêté d'autorisation de l'installation et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse) ;
- les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'arrêté d'autorisation ;
- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

Conditions de vent

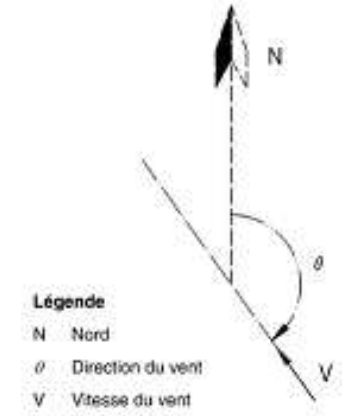

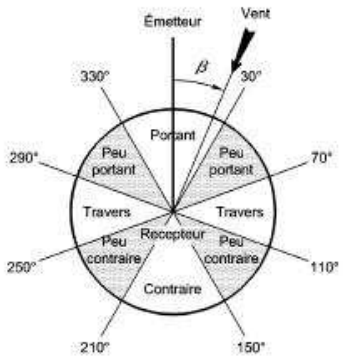

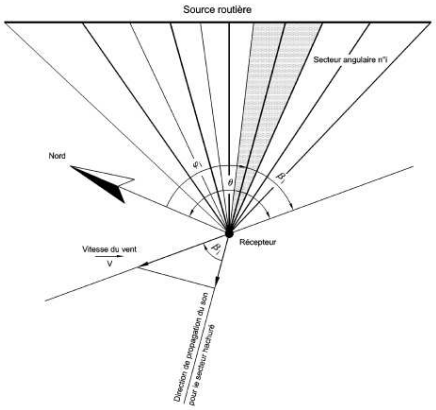

vent fort vitesse du vent > 3 m/s ;
vent moyen 1 m/s < vitesse du vent < 3 m/s ;
vent faible vitesse du vent < 1 m/s.

	Contraire	Peu contraire	De travers	Peu portant	Portant
Vent fort	U1	U2	U3	U4	U5
Vent moyen	U2	U2	U3	U4	U4
Vent faible	U3	U3	U3	U3	U3

Codages météorologiques

Période	Rayonnement/couverture nuageuse	Humidité	Vent	Ti
Jour	Fort	Sol sec	Faible ou moyen	T1
			Fort	T2
		Sol humide	Faible ou moyen ou fort	T2
	Moyen à faible	Sol sec	Faible ou moyen ou fort	T2
		Sol humide	Faible ou moyen	T2
			Fort	T3
Période de lever ou de coucher du soleil				T3
Nuit	Ciel nuageux		Faible ou moyen ou fort	T4
	Ciel dégagé		Moyen ou fort	T4
			Faible	T5

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	++	++
T5		+	+	++	

-- Conditions défavorables pour la propagation sonore
- Conditions défavorables pour la propagation sonore
Z Conditions homogènes pour la propagation sonore
+ Conditions favorables pour la propagation sonore
++ Conditions favorables pour la propagation sonore

ANNEXE 3 – Résultats de mesures et évolutions temporelles

POINT 1 – LP Ambiant Jour et Nuit

Résultats

Fichier	1.CMG				
Lieu	MY_LOC				
Type de données Pondération	Leq A				
Début Fin	18/06/2026 15:01:00 18/06/2026 22:46:03				
Source	Leq particulier dB	L90 dB	L50 dB	L10 dB	Durée cumulée h:min:s
Ambiant jour	68,4	46,2	58,0	71,2	03:59:19
Ambiant nuit	60,8	56,9	57,2	57,6	00:34:21

Photographie



Évolution temporelle

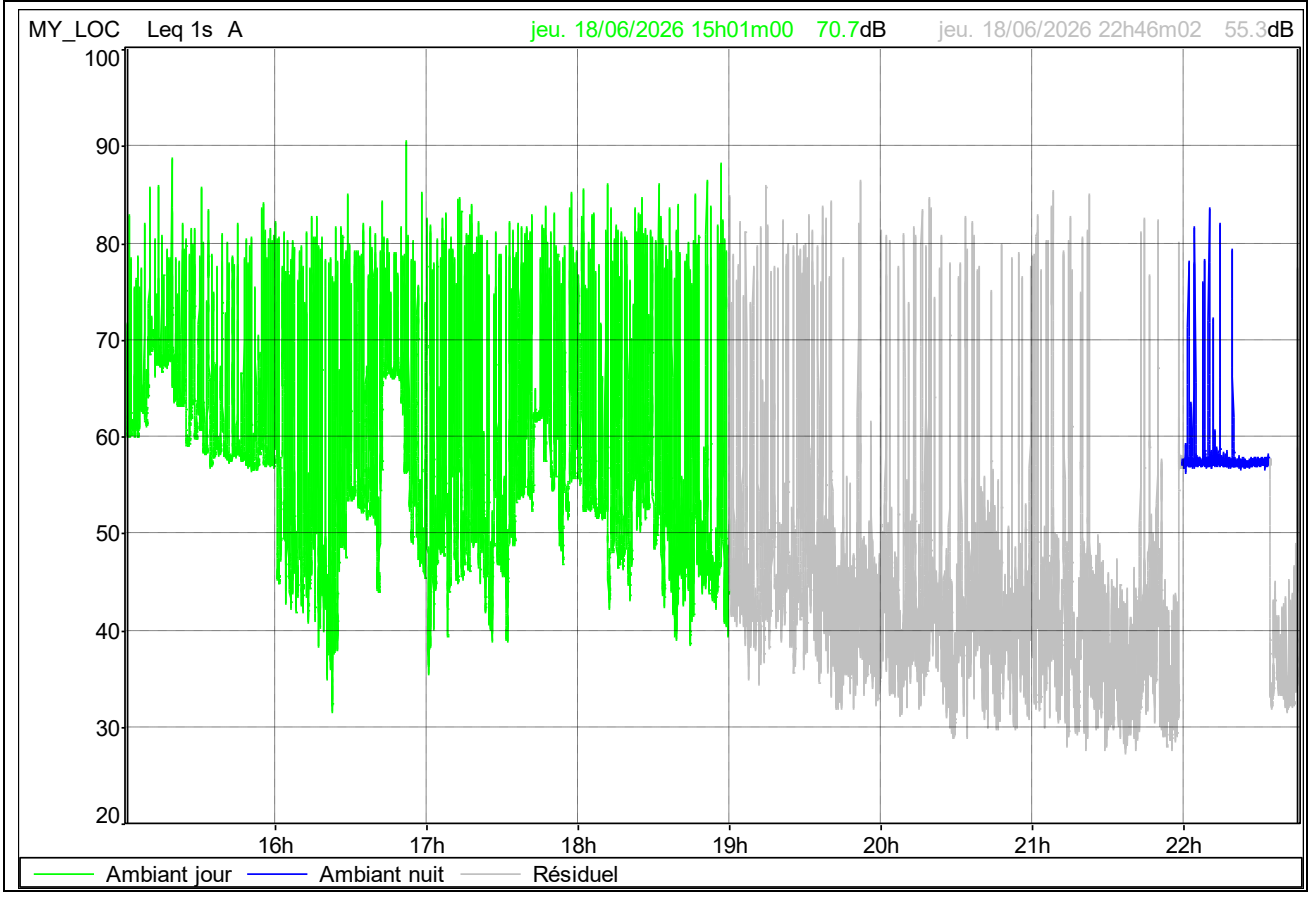

Sources de bruit du site	Sources de bruit de l'environnement
- PL - Chargeuse - Bips de recul - Nuit : ventilation	- Circulation sur les voies adjacentes - Avifaune

POINT 2 – LP/ZER Ambiant et Résiduel Jour et Nuit

Résultats

Fichier	2.CMG				
Lieu	MY_LOC				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	18/06/2026 14:51:17				
Fin	18/06/2026 23:05:49				
Source	Leq particulier dB	L90 dB	L50 dB	L10 dB	Durée cumulée h:min:s
Ambiant jour	58,7	46,3	52,1	62,3	04:08:56
Résiduel jour	50,6	39,3	47,2	53,7	02:57:33
Ambiant nuit	43,4	41,7	42,3	45,1	00:37:44
Résiduel nuit	37,0	30,1	32,6	39,0	00:29:57

Photographie



Évolution temporelle

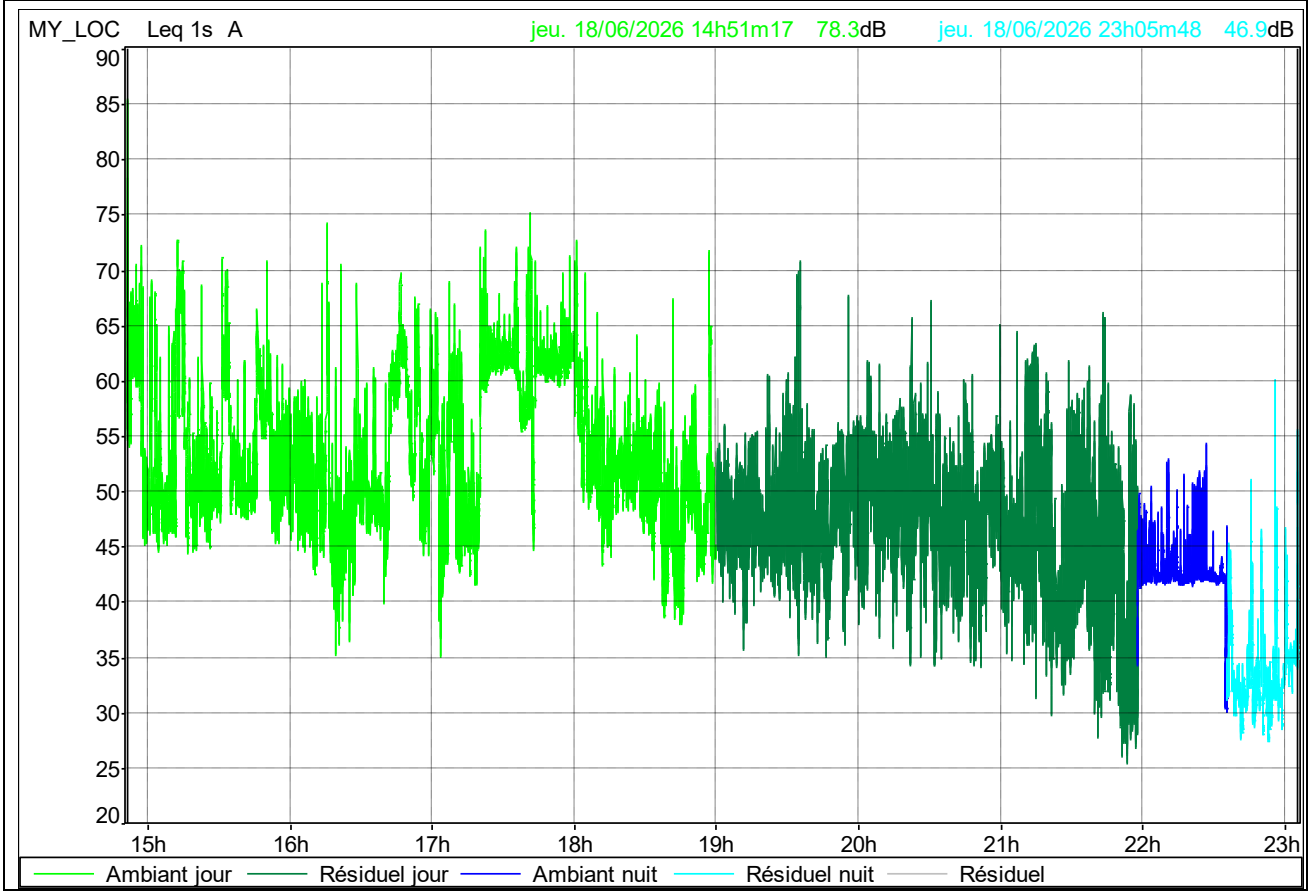

Sources de bruit du site	Sources de bruit de l'environnement
- PL - Chargeuse - Bips de recul - Nuit : ventilation	- Circulation sur les voies adjacentes - Avifaune

ÉTUDE D'IMPACT SONORE
SOCIETE LEPLATRE ET COMPAGNIE DE SAINT-AMAND-LONGPRE
DU 18/06/2026 AU 18/06/2026

Mode : **1/3 octave**

Début : **18/06/2026 14:51:17**

Fin : **18/06/2026 19:00:12**

Point : **2**

Sources : **PL, chargeuse, bips de recul, ventilation**

Apparition >30% : **NON**

Fréquence	Niveau mesuré en dBLin	Différence D1 avec 2 niveaux f. inférieures	Différence D2 avec 2 niveaux f. supérieures	Tonalité marquée selon 23/01/97	
				si D1et D2 >	TM
31,5 Hz	62,1	x	x		
40 Hz	60,9	x	x		
50 Hz	57,8	-3,7	-0,1	10	non
63 Hz	58,5	-1,1	2,2	10	non
80 Hz	57,1	-1,1	2,5	10	non
100 Hz	55,2	-2,7	2,2	10	non
125 Hz	53,8	-2,5	1,5	10	non
160 Hz	52,0	-2,6	-0,6	10	non
200 Hz	52,6	-0,4	0,8	10	non
250 Hz	52,6	0,3	1,5	10	non
315 Hz	50,9	-1,7	-0,6	10	non
400 Hz	51,2	-0,6	-0,1	5	non
500 Hz	51,8	0,7	1,9	5	non
630 Hz	50,7	-0,8	1,9	5	non
800 Hz	48,8	-2,5	0,5	5	non
1 kHz	48,8	-1,1	1,7	5	non
1,25 kHz	47,7	-1,1	1,9	5	non
1,6 kHz	46,5	-1,8	2,1	5	non
2 kHz	45,0	-2,1	1,0	5	non
2,5 kHz	43,7	-2,1	-1,1	5	non
3,15 kHz	44,2	-0,2	-0,6	5	non
4 kHz	45,4	1,4	3,5	5	non
5 kHz	44,0	-0,8	7,7	5	non
6,3 kHz	37,9	-6,9	5,4	5	non
8 kHz	33,8	-8,1	4,9	5	non
10 kHz	30,5	x	x		
12,5 kHz	26,5	x	x		

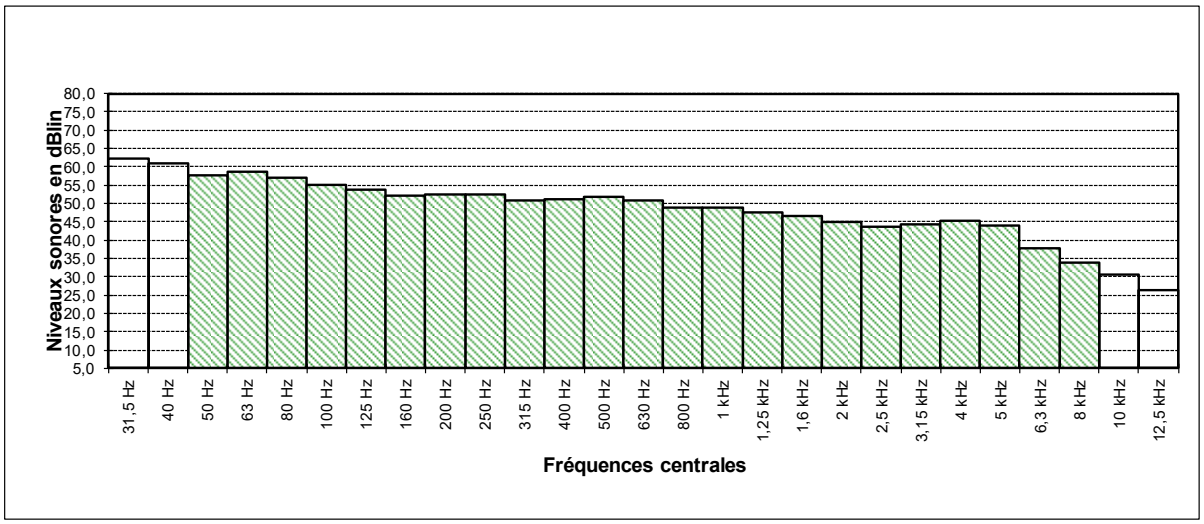

ÉTUDE D'IMPACT SONORE
SOCIETE LEPLATRE ET COMPAGNIE DE SAINT-AMAND-LONGPRE
DU 18/06/2026 AU 18/06/2026

Mode : **1/3 octave**

Début : **18/06/2026 21:58:07**

Fin : **18/06/2026 22:35:51**

Point : **2**

Sources : **PL, chargeuse, bips de recul, ventilation**

Apparition >30% : **NON**

Fréquence	Niveau mesuré en dBLin	Différence D1 avec 2 niveaux f. inférieures	Différence D2 avec 2 niveaux f. supérieures	Tonalité marquée selon 23/01/97	
				si D1et D2 >	TM
31,5 Hz	50,3	x	x		
40 Hz	46,7	x	x		
50 Hz	47,5	-1,4	3,7	10	non
63 Hz	45,1	-2,0	1,2	10	non
80 Hz	41,8	-4,7	-2,4	10	non
100 Hz	45,3	1,5	4,5	10	non
125 Hz	42,6	-1,3	5,0	10	non
160 Hz	37,7	-6,5	-1,0	10	non
200 Hz	37,5	-3,3	-3,1	10	non
250 Hz	39,6	2,0	0,0	10	non
315 Hz	41,4	2,7	5,3	10	non
400 Hz	36,5	-4,1	2,0	5	non
500 Hz	35,6	-4,0	2,5	5	non
630 Hz	33,0	-3,1	0,0	5	non
800 Hz	33,2	-1,3	1,2	5	non
1 kHz	32,8	-0,3	1,9	5	non
1,25 kHz	31,1	-1,9	0,0	5	non
1,6 kHz	30,6	-1,4	0,4	5	non
2 kHz	31,5	0,6	4,6	5	non
2,5 kHz	28,2	-2,9	2,0	5	non
3,15 kHz	25,1	-5,1	-1,9	5	non
4 kHz	27,1	0,2	1,8	5	non
5 kHz	26,9	0,7	4,5	5	non
6,3 kHz	22,8	-4,2	-2,5	5	non
8 kHz	21,9	-3,4	-3,1	5	non
10 kHz	27,2	x	x		
12,5 kHz	20,3	x	x		

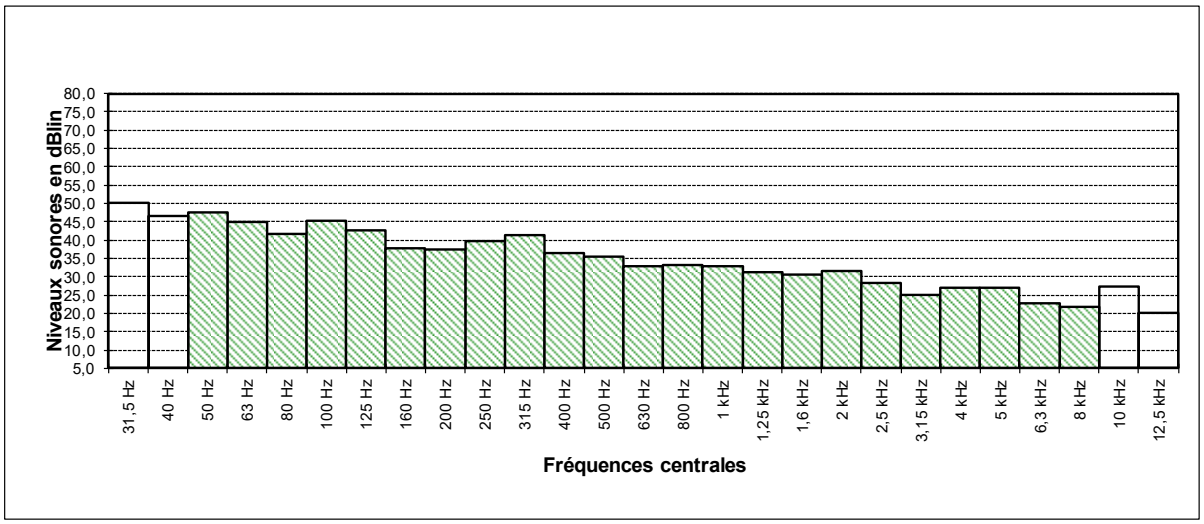

POINT 3 – LP Ambiant Jour et Nuit

Résultats

Fichier	3.CMG				
Lieu	10991_073693				
Type de données Pondération	Leq A				
Début Fin	18/06/2026 14:43:17 18/06/2026 22:41:12				
Source	Leq particulier dB	L90 dB	L50 dB	L10 dB	Durée cumulée h:min:s
Ambiant jour	53,6	44,8	49,9	57,4	04:15:14
Ambiant nuit	47,5	40,5	41,9	46,3	00:35:46

Photographie



Évolution temporelle

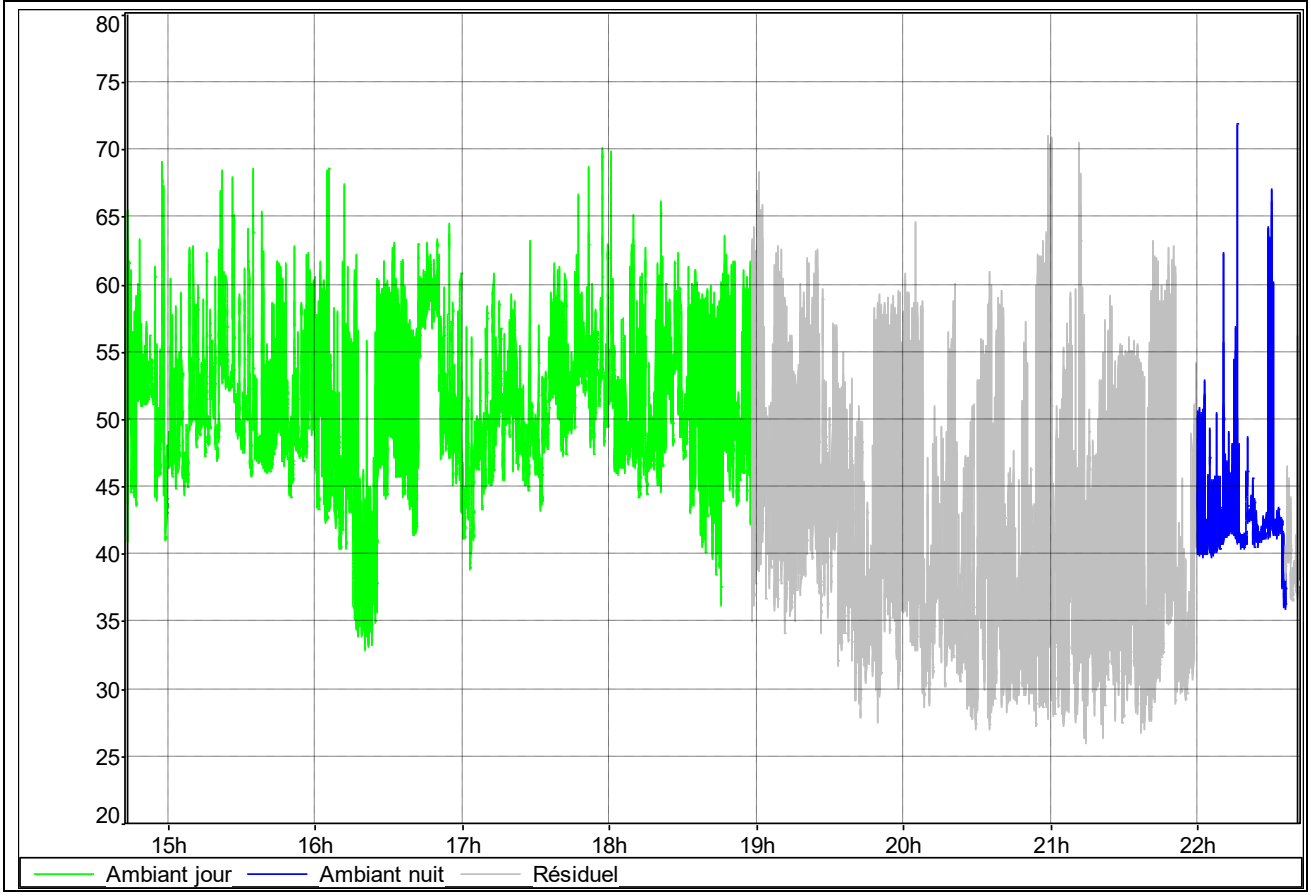

Sources de bruit du site

- PL
- Chargeuse
- Bips de recul
- Nuit : ventilation

Sources de bruit de l'environnement

- Circulation sur les voies adjacentes
- Avifaune